



Pose de chenaux entre mamaison et une future const

Par Visiteur

Bonjour,
je suis propriétaire d'une maison ancienne que j'occupe avec ma famille depuis 22ans,un espace vide est accoté à ma maison depuis que nous l'avons et bien audela, il vient d'etre vendu et les constructeurs qui sont aussi les propriétaires nous ont fait savoir que du fait de la construction, leur

mur devant dépasser la notre ,les frais de pose de matériaux pour l'etancheité entre les 2 murs était à notre charge.

estce normal ? Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour,
je suis propriétaire d'une maison ancienne que j'occupe avec ma famille depuis 22ans,un espace vide est accoté à ma maison depuis que nous l'avons et bien audela, il vient d'etre vendu et les constructeurs qui sont aussi les propriétaires nous ont fait savoir que du fait de la construction, leur

mur devant dépasser la notre ,les frais de pose de matériaux pour l'etancheité entre les 2 murs était à notre charge.

estce normal ?

Je comprends pas.

Vos maisons vont-elle devenir mitoyennes? Si non, quelle espace y-aura t-il entre les deux maisons?

Votre maison est-elle en limite de propriété?

Quels arguments sont avancés par le constructeur pour justifier que les frais seront à votre charge?

Très cordialement.

Par Visiteur

Effectivement la construction en cours rendra nos maisons mitoyennes.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mais c'est l'étanchéité de quels maisons qu'il faut assurer en réalité?

Parce que s'il s'agit d'assurer l'étanchéité des deux maisons, je ne vois pas pourquoi il n'y a pas un partage des frais. Quels les sont les arguments juridiques avancés par le lotisseur?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
ils disent que c'est la mairie ,après renseignement leur à dit que les frais devraient être suportés par nous,puisque l'étage en construction sera plus élevé que le mur de notre maison,et que pour permettre aux eaux de pluie de s'écouler il nous incombe la charge de ces travaux.

bien à vous

Par Visiteur

Cher monsieur,

ils disent que c'est la mairie ,après renseignement leur à dit que les frais devraient être suportés par nous,puisque l'étage en construction sera plus élevé que le mur de notre maison,et que pour permettre aux eaux de pluie de s'écouler il nous incombe la charge de ces travaux.

Donc pour répondre à ma question, c'est bien sur votre maison à vous que les travaux d'étanchéité doivent être faits?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui, mais du fait de la mitoyenneté, c'est sur les 2 murs que doivent s'effectuer les travaux d'imperméabilisation,et de pose de goutiere ? et je n'aurai pas les moyens d'effectuer de tels travaux.

merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

oui, mais du fait de la mitoyenneté, c'est sur les 2 murs que doivent s'effectuer les travaux d'imperméabilisation,et de pose de goutiere ? et je n'aurai pas les moyens d'effectuer de tels travaux.

Si le mur est mitoyen, et que les travaux concernent les deux fonds, je ne vois à priori aucune raison que vous en assumiez seuls les frais.

A ce titre, je vous invite à adresser un recommandé au lotisseur afin de lui exprimer votre refus et votre volonté à ce que le lotisseur présente ses arguments juridiques tendant à vous en faire incomber les frais.

Parce que là, je comprends pas leur réaction.

Très cordialement.